

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2014/10/10/2014000584/justel>

Dossier numéro : 2014-10-10/09

Titre

10 OCTOBRE 2014. - Arrêté royal fixant les cadres linguistiques des degrés linguistiques 3 à 6 des services centraux de la police fédérale et des services centraux de l'inspection générale de la police fédérale et de la police locale

Situation : Intégration des modifications en vigueur publiées jusqu'au 30-12-2020 inclus.

Source : INTERIEUR.JUSTICE

Publication : Moniteur belge du 21-11-2014 page : 91399

Entrée en vigueur : 21-12-2014

Table des matières

Texte

[Abrogé] <AR 2020-12-20/12, art. 5, 002; En vigueur : 30-12-2020>